

Assemblée Générale

15 septembre 2020

Compte rendu

Forte de deux cents adhérents, l'Association Projet Coop Funéraire 49 (APCF) a tenu son assemblée générale ordinaire le 15 septembre 2020 à 20h, à l'espace culturel L'Art.Image à Sainte-Gemmes-sur-Loire. Cent vingt-cinq adhérents étaient présents ou représentés. Le président de l'association Fernand Cruau a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à la centaine de participants présents, remerciant Paul Heulin, maire de Sainte-Gemmes-sur-Loire d'avoir permis la tenue de l'assemblée générale dans de bonnes conditions. Il a rappelé l'état d'esprit et le travail en confiance et participatif qui a présidé à la création et au développement de l'APCF 49.

Pour sa part, Paul Heulin, présent à une partie de l'AG a souligné l'intérêt qu'il portait à l'initiative et au projet de l'APCF 49 et d'une manière générale au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) qu'il pouvait constater ne serait-ce que par le nombre de demandes de locations de la salle de l'Art. Image par des associations ou entreprises de l'ESS.

L'assemblée générale a été animée par Françoise Charles.

RAPPORT D'ACTIVITES

1) HISTORIQUE

Présentation par Claudine Nollet et Jean-Pierre Bougnoux.

Novembre 2018, Fernand Cruau, actuel président, découvre dans un article de Ouest-France l'existence d'une coopérative funéraire à Nantes. Cela fait tilt : pourquoi pas nous ?

Force de persuasion, par mails et échanges téléphoniques, il convainc 15 aventuriers, non pas de L'Arche perdue, mais de la mort accompagnée : un collectif se crée. Première réunion le 14 janvier 2019.

Objectif : Travailler à la construction d'une coopérative funéraire dans le Maine-et-Loire.

Pourquoi avons-nous répondu « présent » ?

- parce que nous déplorons que la mort soit un sujet tabou dans la société, elle fait partie de la vie ;
- parce que nous sommes des adeptes de l'économie sociale et solidaire et que les valeurs coopératives sous-tendent une approche collective, un mode de fonctionnement collaboratif, une certaine conception d'une entreprise,
- parce que nous refusons que des moments douloureux de la vie soient prétextes à une exploitation financière ;
- parce que nous souhaitons proposer un accompagnement avant, pendant, après, respectueux du choix des personnes ;
- parce que nous voulons proposer des alternatives écologiques ;
- parce que...

L'APCF 49 est créée le 18 mars 2019.

Une première réunion publique se déroule le 6 juin 2019 : 140 personnes présentes. Début juillet : 116 adhérents, aujourd'hui 210.

19-20 octobre 2019 : présence au forum des associations « Agora », plus d'une centaine de

contacts.

Réunions de bureau, de conseils d'administration, de commissions, séminaires, comités de pilotage, projet d'emploi d'une salariée, rendez-vous avec les partenaires, conférences, rythment la vie associative pour la construction de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour mettre en œuvre les futures activités funéraires.

Le contenu de ce travail et les perspectives proches vont vous être présentés maintenant.

Nous restons aussi mobilisés et enthousiastes qu'au départ.

Et merci aux adhérents de nous avoir donné une partie des moyens pour réaliser ce beau projet.

2) COMMUNICATION

Présentation par Bernard Lecoq.

Pour assurer le développement de l'Association Projet Coop Funéraire 49 (APCF 49) et soutenir la création de la coopérative, le conseil d'administration s'est fixé deux objectifs principaux en matière de communication :

- informer les adhérents sur la vie et les activités de l'association et sur l'évolution du projet de création de la coopérative funéraire ;
- faire connaître et promouvoir l'Association Projet Coop Funéraire 49 (Apcf49) à l'extérieur auprès du public, afin d'accroître le nombre des adhérents, sociétaires potentiels, et appuyer la démarche de recherche de partenaires (collectivités territoriales, banques, prestataires, etc.);

Depuis sa création, l'association :

- édite la **lettre d'information Fun Coop Info** et le supplément Fun Coop Info Flash : 6 lettres et 2 Flash info ont été édités depuis la création mars 2019.
- réalise les documents de communication nécessaires aux événements extérieurs auxquels participe l'association, affiche, flyers, stand...,
- participe à des événements extérieurs comme ce fut le cas lors d'Agora 2019 pour le Forum des associations à Angers ou lors d'interventions à Mûrs-Erigné (Café citoyen) ou Chalonnes-sur-Loire ;
- contribue à la mise en œuvre du site Internet de l'association **apcf49.org** qui doit être un de ses axes majeurs dans le développement de la communication dans les mois qui viennent.

La commission « Communication » se compose de cinq membres : quatre administrateurs et une adhérente.

3) RESSOURCES -CONFERENCES

Présentation par Elise Beaussier

L'APCF49 s'est dotée d'une commission "Ressource et conférences".

A la différence des autres commissions, plus opérationnelles, cette commission, composée aujourd'hui de cinq personnes : 3 membres du CA et deux adhérentes, s'inscrit, notamment, dans "l'avant" des obsèques.

Les objectifs pour cette commission :

- Informer et alimenter la réflexion sur le sujet de la mort dans toutes ses dimensions.
- Faire reculer les tabous, et donc le silence, qui entourent ce sujet dans notre société, qui, pourtant, nous concerne tous.

Les moyens pris :

1-Organiser une documentation

Dès le début de notre aventure, en janvier 2019, nous avons découvert, nous, les membres du CA, un volume pléthorique d'articles, de livres, de films et de documentaires, de liens internet, de travaux de recherche sur le sujet de la mort dont nous avons été les premiers surpris.

Le sujet était traité sous des angles très variés : législatif, culturel, philosophique, sociologique,

religieux, laïque, historique...

La nécessité de trier et d'ordonner tous ces documents s'est vite imposée d'où la création d'une commission spécifique.

Premier point :

Une documentation pour qui ?

Pour les membres de l'association puis de la coopérative, pour les salariés de la Coop, les adhérents et les futurs coopérateurs, des étudiants qui pourraient travailler sur un sujet en lien avec la mort et enfin les usagers de la coopérative.

La commission a répertorié une liste de domaines. Elle en est aujourd'hui à définir sur quels critères retenir un document pour notre documentation. Elle va présenter prochainement aux membres du CA son travail et ses propositions.

2-Organiser des conférences

En poursuivant les mêmes objectifs, l'APCF49 a souhaité organiser des conférences, chacune suivie d'un débat, pour approfondir des sujets pouvant répondre à des attentes.

C'est ainsi que nous avons organisé :

- une 1ère conférence sur l'humusation avec Francis Busigny le 23 septembre 2019
- une seconde sur les contrats obsèques avec Mathilde Amiaud, doctorante en droit, et Nicole Chupin, bénévole à la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie), le 13 février 2020.

Le CA a décidé d'organiser sa 3ème conférence sur un sujet en lien avec la covid. Il a été retenu le thème de "L'importance des rituels dans le funéraire", suite, notamment, à la lecture d'un article, intitulé "Le deuil impossible" du fait du confinement, écrit par Gaëlle Clavandier, sociologue et anthropologue.

Nous recherchons actuellement un intervenant et nous vous informerons par les lettres d'information de la date et du lieu.

Nous sommes ouverts à toutes vos propositions pour de prochains sujets.

Conclusion

Cet axe de travail est passionnant. Vous pouvez vous y associer en :

- nous envoyant des documents.
- en proposant des thèmes de conférences.
- en rejoignant la commission.

4) PARTENARIATS

Présentation par Jean-Yves Tessier

Lors de la réunion du 6 juin 2019, nous affirmions que le contexte concurrentiel dans le lequel nous positionnions notre projet n'excluait pas la coopération et les partenariats.

Nous pouvons même dire que le sens et l'ambition que nous voulons y donner suppose que nous mettions en place des relations partenariales solides et durables.

Notre projet, se veut porteur d'une philosophie de la mort, d'une vision de la manière d'appréhender ce moment de la vie...et sur ces questions- là, nous devons nous associer à d'autres pour promouvoir ensemble cette philosophie, cette vision.

Nous voulons un ancrage territorial fort de notre future structure, cela ne peut s'imaginer qu'à travers un système coopératif avec les acteurs locaux de tout ordre.

La très grande diversité des activités d'une entreprise funéraire suppose la mise en place de coopération avec des professionnels. Il est évident que la coopérative ne pourra assurer par elle-même l'ensemble de ces activités. Des partenariats opérationnels seront développés pour répondre aux mieux aux souhaits et besoins des familles.

Nous le réaffirmons, il est indispensable que ces partenariats se fondent sur les valeurs que nous portons ; valeurs de solidarité, de démocratie, d'éthique, de respect des personnes et des

croyances.

C'est sur ces bases qu'un travail de **repérage des acteurs** a été réalisé : une soixantaine d'acteurs ont ainsi été identifiés (collectivités territoriales, CCAS, mouvement mutualiste, associations de services à la personne ou qui œuvrent dans le domaine de la mort et du deuil, établissements de soins au sein desquels intervient la plus grande partie des décès, partenaires financiers, associations culturelles.....

Un fichier recense l'ensemble de ces structures ;

Dans le cadre de la préfiguration du projet, nous avons décidé de bénéficier du **dispositif « Entreprendre dans les territoires »**. Il nous permet d'être accompagné par des professionnels de la création d'entreprise, des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) pour élaborer le projet dans ses dimensions économiques (organisation des activités, appréhension du marché, financement...) et organisationnelle (moyens nécessaires, locaux...).

De nombreuses réunions se sont tenues en dépit de la crise sanitaire et du confinement. Un diagnostic et une étude de marché ont été réalisés, le modèle économique est en cours de réalisation. Dans les prochains mois, nous travaillerons sur la structuration des activités, l'organisation des ressources humaines, la structure des coûts, le prévisionnel financier et la gouvernance. Joli programme en perspective.

Afin d'associer les partenaires le plus en amont possible du projet, nous avons décidé, dans le cadre de la phase de préfiguration du projet, la mise en place d'un **comité des partenaires**.

Les objectifs de ce comité sont les suivants :

- Développer la notoriété du projet dans sa dimension d'utilité sociale
- Démontrer la crédibilité du projet
- Jouer la transparence avec les partenaires

Une cinquantaine de partenaires seront conviés à ce comité, avec une première réunion mi-octobre prochain, suivie de deux autres réunions d'ici la création effective de la coopérative.

5) RESEAU NATIONAL

Présentation par Serge Bardy

Pourquoi faire un « Réseau national des Coopératives funéraires ? »

De quoi parle-t-on ?

Plus précisément le service public funéraire est constitué de trois services :

- *Un service obligatoire :*

- Les cimetières : lois de 1804 et 1884, création et gestion par les communes

- *Deux services publics non-obligatoires :*

- le service extérieur des pompes funèbres depuis la loi de 1993, suppression du monopole communal, exercé désormais concurremment par les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les entreprises funéraires,
- le crématorium, dont création et gestion relèvent exclusivement des collectivités et des EPCI (183 en France en 2015)

Comment est structuré le marché du funéraire ? :

- *des entreprises privées :*

- deux grands groupes, PFG et FUNECAP, + de 60% du marché
- des entreprises familiales regroupées au sein d'un réseau « Le choix funéraire »,
- quelques entreprises familiales indépendantes dont la pérennité est mise à mal par la concurrence.

- *des entreprises publiques, mutuelles, coopératives, à but non lucratif :*

- les collectivités territoriales (environ 380) qui ont choisi de conserver leurs prérogatives

pour tous les services ; elles se sont regroupées au sein de l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public),

- les mutuelles regroupées au sein de VYV ont fondé « La Maison des Obsèques » portée par MUTAC (contrats obsèques des mutuelles) en 2015/2016
- l'UPFP et « La Maison des Obsèques » se sont alliées en 2019.
- les coopératives funéraires, issues de l'expérience québécoise : première création Nantes en 2017 (association en 2015) ; aujourd'hui 3 coopératives sont opérationnelles : Nantes, Rennes et Bordeaux. D'autres sont en gestation : Dijon, Strasbourg et Angers. A Orléans, Caen, dans la Creuse, la Haute-Loire et ailleurs d'autres encore sont en préparation dans toute la France. Toutes les coopératives ont adopté le modèle SCIC.

Nous sommes sur un marché concurrentiel, où des groupes appartenant à des fonds de pension utilisent le funéraire pour faire des profits et racheter des entreprises funéraires familiales dans certains départements comme l'Ille-et-Vilaine. Leur objectif est de croître pour augmenter leur rentabilité et leur capital.

Un réseau national pour répondre à quels objectifs ?

- mutualiser nos savoirs, nos moyens,
- aider à la création de nouvelles coopératives et au développement de celles existantes.
- nous regrouper et innover pour faire face à la concurrence
- nous allier avec l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) et MUTAC.

Une association répondant à ces objectifs a été créée par la coopérative de Nantes avec le soutien de la Caisse d'Épargne en janvier 2015. C'est l'Association des Coopératives Funéraires de France (ACFF).

Aujourd'hui les structures de Nantes, Rennes, Bordeaux et Angers travaillent à construire la « raison d'être » commune, à définir les statuts propres à l'ensemble des coopératives adhérentes au réseau pour créer les fondamentaux d'un « Réseau national ». Celui-ci sera un support à la création de nouvelles coopératives funéraires et au développement de ce réseau de coopératives à but non-lucratif, pour proposer des services de qualité, offrant la meilleure réponse aux attentes de nos concitoyens, au juste prix.

La commission « Réseau national », au sein de l'APCF49, est composée de 8 personnes, Claudine, Nathalie, Élise, Renée, Françoise, Guy, Bernard et Serge.

Nous sommes deux représentants à l'ACFF : Serge référent, (en tant qu'administrateur) et Françoise (en tant que future salariée) avec deux suppléantes Élise et Nathalie.

6) COMITE DE PILOTAGE DE LA SCIC

Présentation par Claude Laurent

La préfiguration d'une société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C.) et de son modèle économique.

Notre association, l'APCF 49 créée début 2019, est l'outil qui nous a permis de nous rassembler et de réfléchir collectivement à la création de la structure juridique et économique qui sera chargée courant 2021 d'accomplir les activités opérationnelles de la future Coopérative Funéraire qui opérera sur le Maine-et-Loire.

Les valeurs coopératives fondamentales que nous portons sont :

- la prééminence de la personne humaine
- la démocratie
- la solidarité et le partage,

Ces valeurs nous ont conduits à choisir le modèle de la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.)** pour gérer notre activité funéraire.

C'est cette forme juridique qu'ont choisie les coopératives funéraires qui fonctionnent actuellement

à Nantes, Rennes et Bordeaux et que s'apprêtent vraisemblablement à adopter les autres coopératives en projet, comme Strasbourg et Dijon par exemple.

Une S.C.I.C. est **une entreprise multi-partenariale et collective** :

- s'appuyant sur un **statut de Société Anonyme (SA) de Société Anonyme Simplifiée (SAS) ou encore de Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL)**, elle doit assurer une exploitation bénéficiaire, efficiente et respectueuse des capitaux qui lui ont été apportés.
- **multi-partenariale**, elle devra associer différents types d'acteurs (dont obligatoirement des salariés et des usagers de ses services, puis des bénévoles, des collectivités, des entreprises ou encore d'autres associations ou établissements bancaires) répartis dans au moins trois collèges. Ces collègues la piloteront dans le respect de ses valeurs et de son éthique.
- **collective**, elle sera portée par un groupe et non par une seule personne, dans le cadre d'une gestion démocratique en respectant son caractère d'utilité sociale par la fourniture de biens et services d'intérêt collectif.

L'importance de ces enjeux et la relative complexité du montage d'un tel projet nous ont conduits à nous faire accompagner par des structures spécialisées possédant une expertise reconnue sur les plans de la faisabilité du modèle économique et de la construction de la structure juridique de S.C.I.C. :

- Pour la **faisabilité économique** un groupe de cinq administrateurs de l'APCF a été accompagné dans sa réflexion par des experts de la **Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat** du Maine-et-Loire dans le cadre du dispositif « Entreprendre dans les Territoires ». Réuni à plusieurs reprises au printemps et à l'été il a réfléchi au périmètre des **activités à gérer** (avant, pendant et après les obsèques), à leur **mode de gestion** (en direct ou sous traitées), à leur **faisabilité économique**, aux besoins en **locaux** et matériels.
- Pour la construction de la structure S.C.I.C. nous avons créé un comité de pilotage constitué de sept administrateurs de l'APCF et de trois partenaires pressentis comme futurs associés (Le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire et l'association angevine de services à la personne VIEXIDOM). Ce groupe est animé par Jérôme CARPINELLI, chargé de mission à l'**Union Régionale des Coopératives de l'Ouest (URSCOP)**.
- Il s'est réuni une première fois début juillet pour formaliser la **raison d'être** de notre future Coopérative Funéraire sous forme d'un **préambule** dont nous vous donnerons connaissance dans quelques instants.
- Il se réunira le 28 septembre prochain pour travailler sur le **nom**, l'**objet social** de la coopérative, affiner sa **forme juridique**, déterminer les **catégories d'associés** et le **capital** apporté.
- Les 2 et 30 novembre 2020 le Comité de pilotage réfléchira aux modalités de **gouvernance et de dirigeance** de la S.C.I.C., au rôle de son **assemblée générale**, de ses **organes intermédiaires**, et aux modalités de **répartition de ses résultats** dans un esprit de non-lucrativité ou de lucrativité limitée.

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire ces travaux de réflexion et de construction collective se sont poursuivis par visio-conférence, le plus souvent, ou par réunion « en présentiel » avec les précautions nécessaires.

Grâce à l'implication des participants, administrateurs ou futurs partenaires et à la qualité de l'animation ils ont pu progresser avec efficacité et devraient nous permettre d'aboutir fin **2020 ou début 2021 à l'organisation de l'Assemblée générale constitutive de la future S.C.I.C.** Celle-ci pourrait ensuite envisager un **démarrage opérationnel courant 2021.**

7) MODELE D'AFFAIRES

Présentation par Guy Martin et Françoise Charles.

Avant les obsèques :

Quelles activités ?

- Organiser des cafés citoyens, des conférences,
- Avoir une base documentaire afin de veiller à l'évolution sociétale des obsèques,
- Informer et orienter les clients, par exemple des ateliers de rédaction des dernières volontés.

Ce qui nécessite un suivi des familles rencontrées car les adhérents de la coopérative auront sans doute des attentes différentes du public en général.

Quelles personnes à sensibiliser ?

- Les seniors,
- Les enfants qui ont des parents âgés,

Quels partenaires ?

- Les associations de services à la personne,
- Les mutuelles, les caisses de retraites,
- L'UDAF, les CCAS, les CLIC, les EPHAD
- Les notaires : testament, succession...

Pendant les obsèques :

Quelles activités ?

Accompagnement sur mesure des cérémonies :

- animation, maître de cérémonie, officiant,
- lieux de cérémonie,
- temps d'échanges.

Vente de produits : housses, cercueils, poignées, fleurs...

Transport des corps

Fourniture de repas si demande des familles

Quels partenaires- clés ?

- Les fournisseurs locaux de produits et de matières premières: cercueils, fleurs, marbriers, ...
- Les traiteurs et les restaurateurs pour la fourniture des repas
- Les bénévoles pour la préparation et l'animation de cérémonies

Quelles ressources?

- des locaux et des produits, en stock.
- un corbillard
- des salariés professionnels et des bénévoles

Sans oublier d'être attentifs à ce que nos offres de services s'appuient sur nos valeurs humaines, notamment par la prise en compte des familles à faibles revenus, des indigents et l'ouverture à tout type de cérémonie. Cela veut dire que nous nous adressons à toutes les familles endeuillées qu'elles soient adhérentes ou non, quel que soit leur niveau de vie, et quelles que soient leurs

croyances ou leur non croyance.

Nous nous appuyerons sur l'économie locale, circulaire et aurons une approche écologique.

Après les obsèques :

Quelles activités ?

- Orienter et informer les personnes dans leurs démarches administratives.
- Orienter vers des aides psychologiques : groupe de paroles, écoute collective, soutien individuel,
- Vente de produits « souvenirs ».
- Accompagner, organiser des temps d'hommage et de souvenir.

Pour qui ?

- Familles et proches endeuillés qui ont organisé les obsèques avec la coopérative.

Quels partenaires pour accueillir les personnes endeuillées ?

- Psychologues, centre de néo natalité, sophrologues, etc. ...
- Et dans un autre domaine : Emmaüs, eco-recycleries, ressourceries pour vider des maisons.

8) FONCTIONNEMENT

Présentation par Guy Martin

L'APCF49 a déposé ses statuts en mars 2019. Elle s'est engagée dans le projet de créer d'un Coopérative Funéraire dans le Maine-et-Loire. L'équipe a fourni un énorme travail depuis 17 mois malgré le ralentissement imposé par la crise sanitaire. Voici le **résumé des axes de travail**:

Première réunion publique d'information :

Avant de poursuivre notre réflexion sur la construction de la coopérative, nous avons organisé le 6 juin 2019 une rencontre avec nos premiers adhérents et sympathisants. 140 personnes ont répondu à l'appel, exprimant leur intérêt pour notre projet, avec, selon les personnes :

- le souhait d'avoir un lieu pour parler de la mort de façon sereine.
- la possibilité d'organiser et vivre des obsèques respectueuses de valeurs humaines et éthiques, voire écologiques.
- le souhait d'avoir des obsèques sobres.

Choix d'un statut :

Notre premier temps de travail sur le choix d'un statut nous avait orientés vers celui de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.).

Une journée de séminaire animée par CATALYS, consultant chargé d'accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire, nous a confortés dans le choix de créer une entreprise sous forme de SCIC avec des salariés professionnels.

Pour monter ce projet il s'est avéré nécessaire, entre autres, de connaître le marché du funéraire, de penser des partenariats et de trouver des financements,

Diagnostic du territoire.

Dans un second temps, nous avons donc travaillé à recueillir des données chiffrées sur le funéraire dans notre département en faisant un diagnostic du territoire.

Depuis 1993, les lois ont changé et les communes n'ont plus le monopole de l'organisation des obsèques. Le secteur n'est donc plus maîtrisé et l'on observe une concentration des opérateurs et l'arrivée de nouveaux acteurs comme les mutuelles et les banques.

Parallèlement on observe une augmentation du nombre des décès, lié au babyboom des années 1950/1960 et une évolution des rites funéraires.

Nous avons aussi réalisé l'intérêt de nous rapprocher d'associations oeuvrant dans le domaine.

Quel rôle tenir, en tant que coopérative funéraire dans un contexte en plein changement ?

Un troisième temps de travail a porté sur les différentes activités à gérer.

Souhaitant être en conformité avec une réglementation très fournie, nous avons découvert qu'il existait 13 métiers différents, qui supposent chacun des qualifications, dans le funéraire.

Il est apparu évident que nous n'assurerions pas les 13 métiers, d'où la nécessité de réfléchir à des partenariats à nouer, avec une vigilance sur le respect de nos valeurs.

La création d'un réseau national des coopératives funéraires.

Nous avons aussi établi des liens avec les coopératives en activité, quatre à ce jour en France et plusieurs autres en gestation comme nous.

Nous nous sommes retrouvés à Paris, le 22 novembre 2019, et l'idée de créer un Réseau National des Coopératives Funéraires Françaises s'est vite imposée pour mutualiser nos expériences et aider l'émergence d'autres projets de coopératives.

Nous avons élaboré une charte que nous allons proposer aux autres coopératives en précisant les principes communs d'un réseau.

Un cinquième axe de travail a porté sur l'élaboration d'une étude de faisabilité et de marché.

Pour soutenir ce travail conséquent, le conseil d'administration a décidé de solliciter l'IRESA pour la mise à disposition d'une salariée, Françoise Charles, à raison d'une journée /semaine.

Plusieurs questions sont encore à approfondir :

- La coopérative sera-t-elle une Société par Actions Simplifiée ou une Société Anonyme à Responsabilité Limitée ? La question n'est pas tranchée.
- Un autre point important : les locaux. Nous avons interrogé l'ALDEV sur les locaux disponibles.

Enfin, en juin 2020, le conseil d'administration a décidé la création d'un Comité de Pilotage chargé de la mise en place de la coopérative.

Il est animé par Jérôme Carpinelli, de l'URSCOP et Claude Laurent, membre du CA en est le président. Y siègent, en plus de sept membres du conseil d'administration, des représentants du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne Pays de la Loire et de l'association VIEXIDOM, qui seront amenés, avec d'autres, à prendre une place dans la coopérative.

Questions et réponses à l'issue de la présentation du rapport d'activités :

Q : *Quelle réception du projet par les collectivités locales ?*

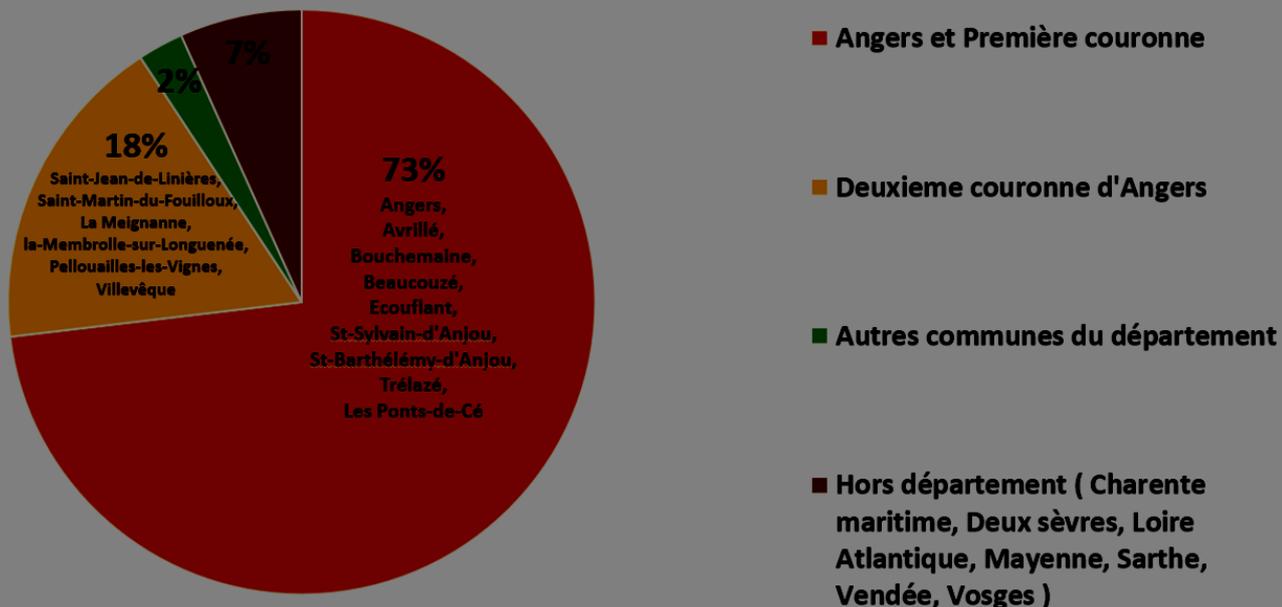
R : Elles sont informées. Les maires d'Angers Loire Métropole ont été invités à l'AG car les Centres communaux d'action sociale ont une compétence dans ce domaine. Des contacts sont établis avec Angers Loire Développement (ALDEV) pour la partie économique, mais le contexte sanitaire n'a pas facilité les rendez-vous. Le projet de l'APCF 49 ancré dans le territoire, est reçu positivement mais, du fait du champ concurrentiel dans lequel il s'inscrit, il y a une réelle sensibilité politique du sujet.

Q : *Merci pour ce fabuleux projet démarré en France et bien implanté au Canada, pouvez-vous nous donner une idée des perspectives d'évolution du secteur funéraire coopératif ?*

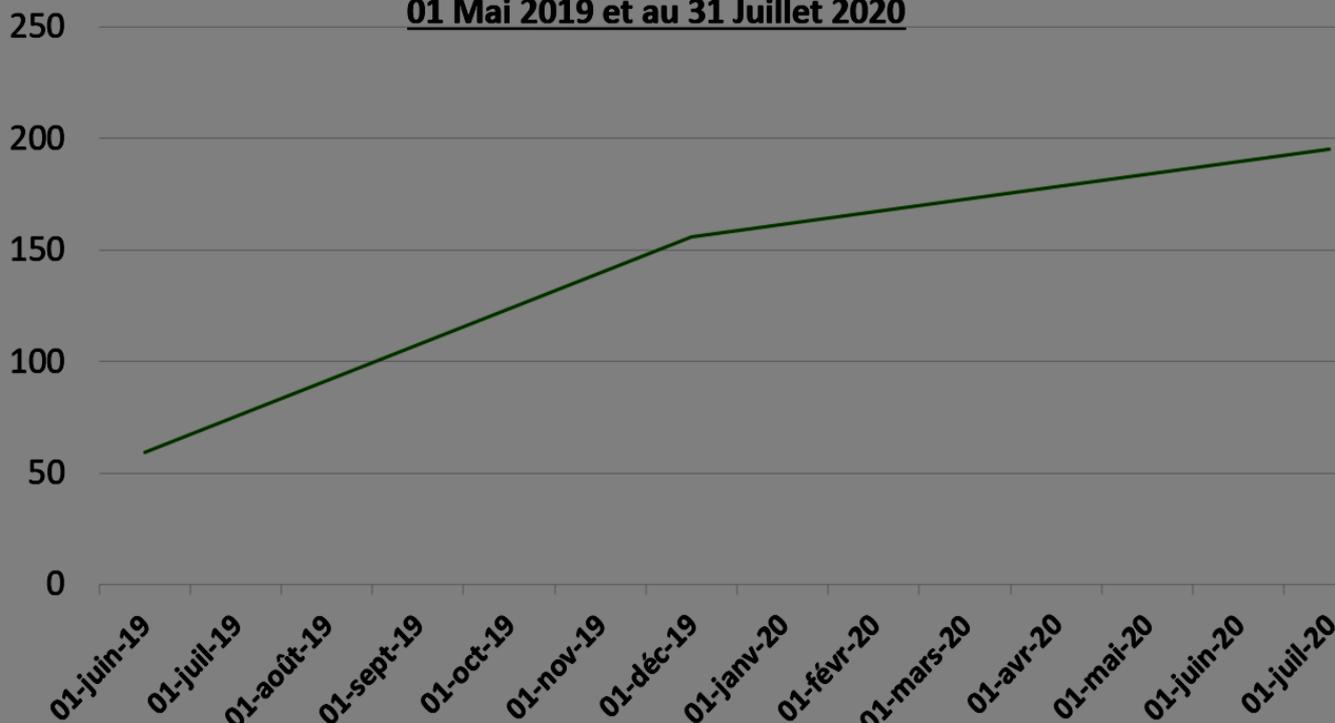
R : Au Canada les coopératives existent depuis une trentaine d'années et couvrent aujourd'hui 30% à 40% des décès. Une visioconférence est programmée mi-octobre avec les opérateurs canadiens pour une meilleure connaissance de leur mode de fonctionnement. On peut aussi estimer que les projets de coopératives funéraires se développeront à l'image de l'économie sociale et solidaire, en France.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité

Répartition géographique des adhérents



Évolution du nombre des adhérents depuis le 01 Mai 2019 et au 31 Juillet 2020

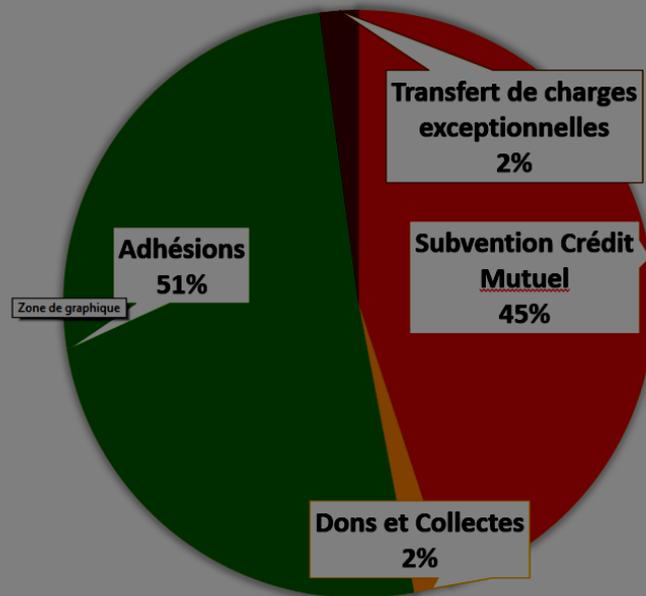


RAPPORT FINANCIER

Présentation par Renée Laurent et Nathalie Quatreville

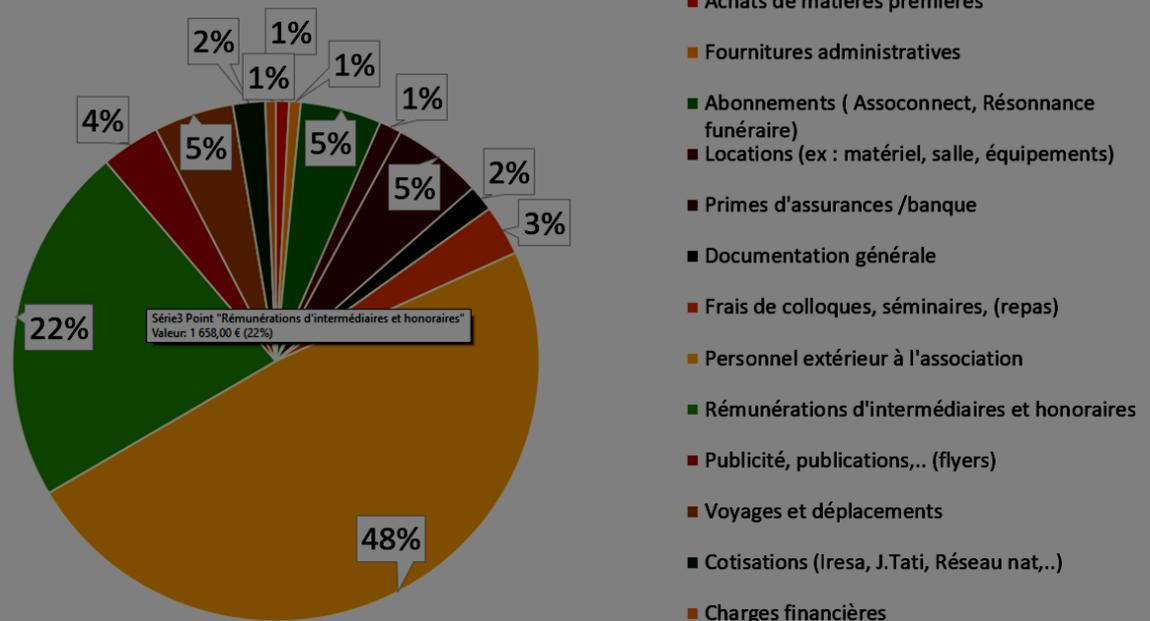
TOTAL DES PRODUITS POUR LA PÉRIODE DU 01 MAI 2019 AU 31 JUILLET 2020

11 142,63 €

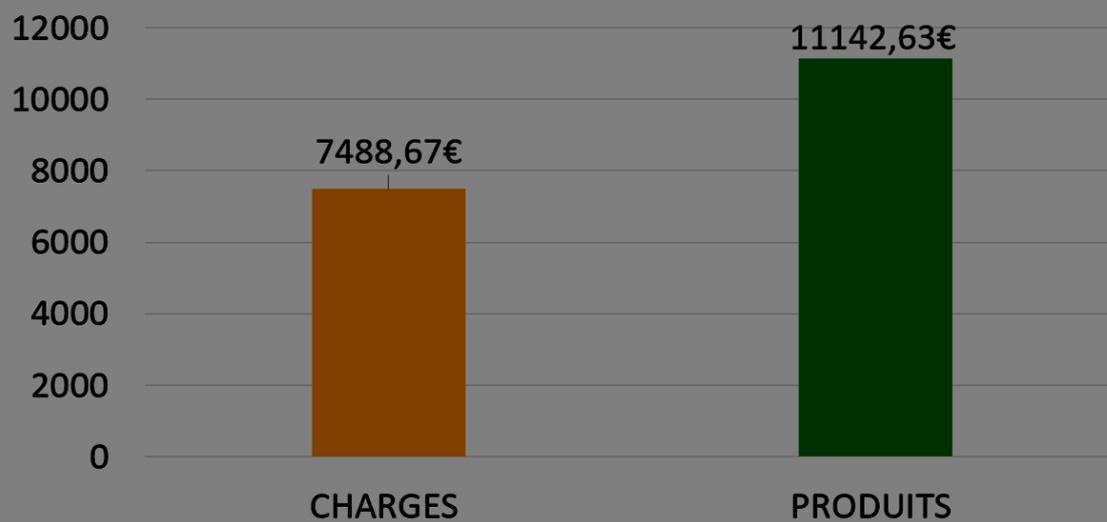


TOTAL DES CHARGES POUR LA PÉRIODE DU 01 MAI 2019 AU 31 JUILLET 2020

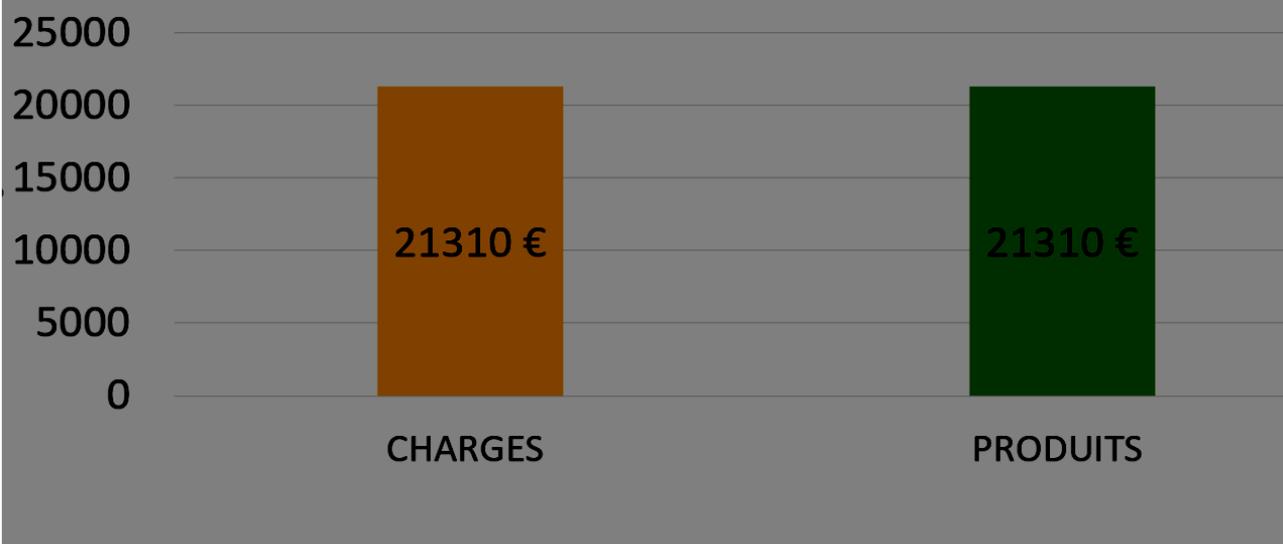
7 488,67 €



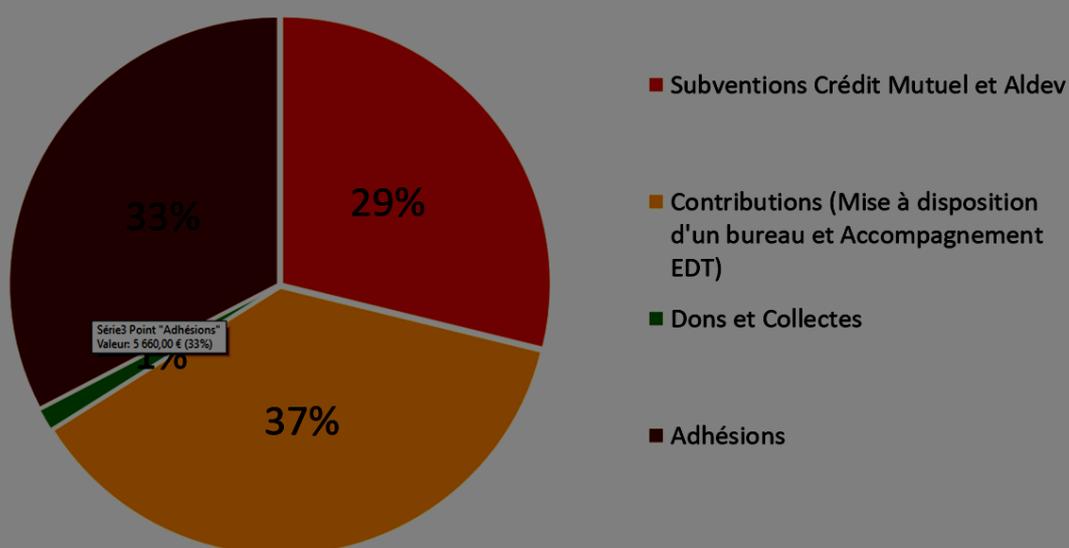
Résultat du 01 Mai 2019 au 31 Juillet 2020 soit un solde
crédeur de **3653,96€**



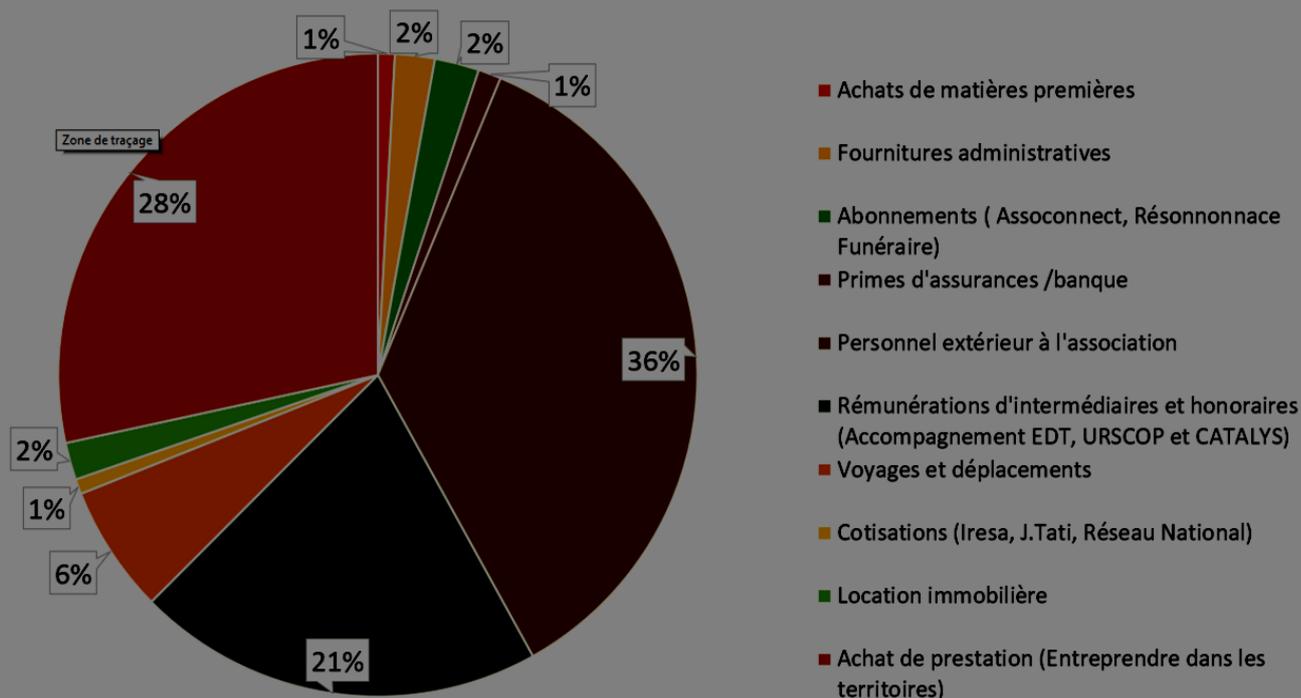
Budget prévisionnel 2020



Produits Prévisionnel pour 2020 = 21310€



Charges Prévisionnelles pour 2020 = **21310€**



Questions et réponses à l'issue de la présentation du rapport financier :

Q : Dans le tableau des dépenses de fonctionnement, il est noté « voyages et déplacements ». Il conviendrait plutôt de parler de déplacements ?

R : C'est la nomenclature comptable des associations qui mentionne le compte « Voyages et Déplacements » mais pour nous il s'agissait uniquement de déplacements.

Q : Le fait que Françoise Charles soit à la fois administratrice et salariée de l'association est-il compatible ?

R : Françoise Charles, qui fait partie des quinze fondateurs de l'association, n'est pas salariée de l'APCF 49 mais salariée de l'IRESA et mise à disposition de l'APCF49 par convention. Le temps passé est facturé par l'IRESA à l'association. Il s'agit pour Françoise d'une transition professionnelle. Par ailleurs, Françoise a démissionné de son poste de trésorière de l'association.

Q : Serait-il possible de clarifier le budget entre budget réalisé et budget prévisionnel ?

R : Pour la période de 1er mai 2019 au 31 juillet 2020, il s'agit d'un compte de résultats. Le budget prévisionnel porte sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont candidats :

- Alain Bonsergent
- Michel Cartron
- Nathalie Quatreuille

Le vote s'effectue à bulletins secrets. Le nombre de votants est de 125 (présents et représentés)

Ont obtenu :

- Alain Bonsergent : 122 voix
- Michel Cartron : 123 voix
- Nathalie Quatreuille : 125 voix

Assemblée Générale Extraordinaire : voir autre compte-rendu.
--

POINTS DIVERS :

Question d'un adhérent :

Comment seront sollicités les adhérents ?

Avez-vous défini les conditions pour avoir accès à la coopérative ?

Réponse :

La coopérative sera ouverte à tous dans le respect de nos valeurs. Le montant des parts de sociétaires n'a pas encore été chiffré. Il ne sera pas obligatoire d'être sociétaire pour avoir accès aux services de la coopérative.

Des ateliers associant la participation active des adhérents sur des thèmes encore à définir sont envisagés en présentiel quand la situation sanitaire le permettra.

RAPPORT d'ORIENTATION

Présentation par Elise Beaussier

Nos actions à venir :

- Définir la place de l'association par rapport à la coopérative.
Moyen : travail du comité de pilotage (COFIL) et du CA

- Définir les activités autour des obsèques qui seront assurées en direct et celles qui seront assurées par des partenariats
Moyen : travail du COFIL et du CA

- Directement en lien avec l'axe précédent, définir les locaux nécessaires à la Coopérative
Moyens : travail de la commission partenariat avec "Entreprendre dans les territoires"

- Poursuivre les recherches de financement
Moyen : poursuite du travail de la commission Partenariat

- Développer les moyens d'information du public sur notre projet
Moyens : Organisation de soirées de présentation de notre projet à la demande
Cafés mortels
Conférences
Poursuite des lettres d'info de la Commission Communication

- Contribuer à la création d'un "réseau national des coopératives funéraires" en lien avec les coopératives existantes ou en projet

L'implication attendue des adhérents dans les différentes commissions :

- Pour recherche de locaux une fois ceux-ci définis
- Pour développer le nombre de nos adhérents
- Pour trouver un nom pour la Coop
- Pour exprimer des idées sur les besoins sur "l'avant", le "pendant" et "l'après " ...

...Une échéance :

- L'ouverture de la coopérative dans le 1^{er} semestre 2021

Projet de préambule des statuts de la SCIC :

Le projet de préambule qui fonde la raison d'être de la future coopérative et sera partie intégrante de ses statuts, est lu à l'assemblée.

Remarque d'un adhérent :

Il demande que les valeurs humaines et humanistes auxquelles fait référence l'association soient mieux affirmées dans le texte. Cet aspect sera réinterrogé lors d'un prochain comité de pilotage.

En l'absence d'autres points à aborder l'assemblée générale ordinaire est close à 22 heures 30.